



Vol de la remorque du voisin dans ma cour

Par **lecoq thierry**, le **09/12/2010 à 07:04**

Bonjour,rnsuis je resposable du vol de la remorque de mon voisin dans ma cour sachant qu il ne la pas assurer et que jetai en rdv au monent du vol . le voisin me reclame la valeur de la remorque et me menace physiquement si je ne paie pas .

Par **aie mac**, le **09/12/2010 à 11:55**

bonjourrnà quel titre était-elle dans votre cour?

Par **lecoq thierry**, le **09/12/2010 à 18:22**

la remoque ma ete preter pour une journer , le voisin na pas recuperer sa remorque en fin de journer , elle a passe la nuit dans ma cour pui a ete voler entre 9h et 10h30 , j ai contacter la gendarmerie et le voisin afin de les informes du vol . je n etait pas present au moment du vol , j etait en rdv chez un avocat pour une procedure de divorce . l enquete de la gendarmerie est toujours en cour . mon assurance habitation ne prend pas en compte la remorque du voisin

Par **aie mac**, le **09/12/2010 à 21:01**

tel que vous décrivez les faits, vous étiez dépositaire de cette remorque.rnvous deviez donc la restituer; l'avoir laissée sans précaution particulière dans votre cour vous rend fautif et donc

responsable. rnvous devez donc en restituer la valeur à votre prêteur.